

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****SEANCE EN DATE DU 5 JUIN 2025****Présents : 59****Votants : 68****Pouvoirs : 9 (cf. liste annexe)****Secrétaire de séance : Raymond NOURRISSON****Date de la convocation du Conseil de Communauté : 22 mai 2025****Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.**

Délibération n°20

**ACTUALISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS EXERCÉES PAR LE SPANC ALF AU
1^{er} JUILLET 2025 ET AU 1^{er} JANVIER 2026**

Vu les articles L. 2224-1 et suivants du CGCT relatif à l'équilibre financiers des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) ;

Vu le règlement du SPANC approuvé par délibération n°20 en date du 5 juin 2025,

Considérant que ce budget annexe est tenu de s'équilibrer et qu'il ne doit pas bénéficier d'une subvention d'équilibre du budget principal ;

Considérant que le budget annexe du SPANC a peu de leviers à sa disposition pour s'équilibrer. L'augmentation des recettes par l'actualisation des tarifs est la solution retenue.

M. Le Président expose les tarifs 2025 et 2026 des prestations SPANC et rappelle que ceux-ci ont reçu un avis favorable de la part du bureau communautaire en date du 12 Mars 2025.

Prestations SPANC et tarifs associés :

Prestations	TARIFS 2024 TTC	TARIFS 1 ^{er} sem. 2025 TTC	TARIFS 2 ^{ème} sem. 2025 TTC	TARIFS 2026 TTC
Contrôle diagnostic et périodique	100 €	100 €	120 €	120 €
Diagnostic > 20EH et < 200 EH			300 €	300 €
Contrôle de conception avec intervention BE	110 €	110 €	110 €	125 €
Contrôle de conception sans intervention BE	200 €	200 €	200 €	200 €
Contrôle de réalisation	110 €	110 €	110 €	125 €
Diagnostic en cas de vente	200 €	200 €	235 €	235 €

AR Prefecture063-200070761-20250605-2025_06_05_20-DE
Reçu le 18/06/2025**AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ**

Vente > 20 EH et < 200 EH			400 €	400 €
Pénalité en cas de refus	125 €	125 €	125 €	145 €
Prestation Caméra : Localisation fosse (max 2h)	200 €	200 €	200 €	230 €
Prestation Caméra : Localisation fosse (+ de 2h)	300 €	300 €	300 €	345 €
Prestation Caméra : Inspection canalisations (max 2h)	200 €	200 €	200 €	230 €
Prestation Caméra : Inspection canalisations (+ de 2h)	300 €	300 €	300 €	345 €
Prestation instruction des dossiers de demande de subvention	100 €	100 €	100 €	115 €

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de réactualiser les tarifs du SPANC à compter du 1^{er} juillet 2025 et du 1^{er} janvier 2026 ;
- de charger Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération, et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 19 juin 2025



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER